

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE RÈGLEMENTS D'URBANISME



1. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT OU DU DEMANDEUR			
Nom :			
Adresse :			
Ville et Code postal :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Résidentiel :	Cellulaire :	Travail :
Propriétaire :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (Une procuration du propriétaire est requise)		

2. EMPLACEMENT CONCERNÉ	
Adresse ou n° de lot :	
Zone(s) :	

3. DESCRIPTION ET NATURE DE LA DEMANDE DE MODIFICATION	
Usage actuel du bâtiment, du terrain ou de la zone :	<input type="checkbox"/> Résidentiel → Nombre de logements : _____ <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Communautaire <input type="checkbox"/> Utilité publique <input type="checkbox"/> Récréatif <input type="checkbox"/> Agricole <input type="checkbox"/> Complémentaire <input type="checkbox"/> Terrain vacant <input type="checkbox"/> Autre : _____
Nature de la demande :	<input type="checkbox"/> Modification ou bonification d'une norme de construction, d'implantation ou d'aménagement <input type="checkbox"/> Autorisation d'un nouvel usage dans une zone déterminée <input type="checkbox"/> Exclusion d'un usage dans une zone déterminée <input type="checkbox"/> Modification des limites d'une zone déterminée <input type="checkbox"/> Autre : _____
Règlement concerné :	<input type="checkbox"/> Zonage <input type="checkbox"/> Lotissement <input type="checkbox"/> Construction

4. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNÉES	
Règlement de zonage (n° 627-14) :	Article(s) :
Règlement de lotissement (n° 617-14) :	Article(s) :
Règlement de construction (n° 628-15) :	Article(s) :

5. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE	
Description du projet :	
Description et nature de la demande :	

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE RÈGLEMENTS D'URBANISME



DOCUMENTS REQUIS (selon le cas)

- Plan projet d'implantation ou certificat de localisation
- Plan de construction ou croquis à l'échelle
- Plan de la zone avec illustration des usages et des volumétries (hauteurs)
- Estimé des coûts de réalisation du projet et séquence de développement du projet (phasage)
- Photographies du bâtiment et/ou du lot faisant l'objet de la demande
- Procuration du propriétaire
- Paiement des frais de la demande (250 \$)*
- Autre document : _____

* Si la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est positive et que le conseil entérine cette recommandation et décide d'entreprendre une procédure de modification des règlements d'urbanisme, un montant additionnel de 250 \$ est exigé. Le conseil se réserve le droit, en tout temps, de mettre un terme à la procédure.

** D'autres documents peuvent être requis selon le cas. De plus, le requérant a l'entière responsabilité de faire signer ses plans par un professionnel membre en règle de l'ordre reconnu et en fonction de la loi qui régit leur champ professionnel respectif.

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

1. Transmission de la demande au CCU

Lorsque la demande est déposée avec les tous les documents requis, le service d'urbanisme transmet le dossier au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

2. Étude de la demande par le CCU

Le CCU étudie la demande de modification déposée et formule une recommandation par écrit au Conseil municipal.

3. Transmission de la demande au Conseil municipal

La demande de modification déposée ainsi que la recommandation du CCU sont transmises au Conseil municipal qui rend une décision

4. Demande refusée par le Conseil municipal

Lorsque le Conseil municipal refuse de donner suite à la demande de modification déposée, la résolution par laquelle le Conseil refuse la demande est transmise au requérant.

5. Demande acceptée par le Conseil

Lorsque le Conseil municipal accepte de donner suite, en tout ou en partie, à la demande de modification déposée, la résolution par laquelle le Conseil accepte la demande est transmise au requérant; Le Conseil entreprend les procédures d'adoption prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chapitre A-19.1)*.

SIGNATURE DE LA DEMANDE

Je déclare avoir lu et compris les clauses et procédures applicables par cette présente demande et je m'engage à respecter les limites légales et délais prévus en vertu de la réglementation municipale et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. J'autorise également la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce à divulguer publiquement, lors des assemblées de consultation, toutes les informations qui sont contenues au présent document afin d'expliquer la nature du projet et ses impacts. Cette autorisation est également valide pour tout document qui serait déposé en annexe et en soutien de la présente demande.

Signature du requérant :

Date :

RAPPEL : L'autorisation d'une modification à la réglementation d'urbanisme est discrétionnaire au conseil municipal et à la MRC de Beauce-Centre. La décision se prendra à la suite d'un avis du comité consultatif d'urbanisme et à la parution d'un avis public dans un journal local. Il faut prévoir un délai d'environ 4 à 6 mois avant d'obtenir une décision. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE RÈGLEMENTS D'URBANISME



Veillez noter que les renseignements personnels transmis sont traités conformément à Politique de confidentialité de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et des lois applicables. Pour toute question relativement à l'accès, la rectification et le retrait de consentement au traitement de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : confidentialite@vsjb.ca